



Val-au-Perche, le 31 octobre 2020

M. Jean Castex
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Objet : situation des commerces dits « non essentiels »

Monsieur le Premier Ministre,

Par ce courrier commun, nous souhaitons vous interpeller sur les règles du nouveau confinement dans lequel le Pays est plongé depuis quelques heures.

En effet, nous avons parfaitement compris les règles mises en place lors du premier confinement auquel nous avons pleinement souscrit, considérant que nous n'étions pas prêts à assurer des mesures de sécurité optimales pour nos usagers de nos services publics, pour les clients de nos commerces (masques, dispositifs d'accueil type plexiglas, ...). Sept mois plus tard, il nous semble très dommageable que vous ayez appliqué les mêmes règles, en prenant la décision de fermer les commerces dits « non essentiels ». Par cette décision, vous balayez d'un revers de main tous les efforts fournis par les commerçants depuis leur réouverture, aussi bien leur professionnalisme que les moyens qu'ils ont mis en œuvre pour sécuriser la venue de leurs clients. En outre, dans un territoire rural comme le nôtre, tous les commerçants ont pris la mesure du risque et ont mis en place les dispositifs pour assurer la sécurité sanitaire de leurs clients : il s'agit de points de vente bien souvent très modestes, qui accueillent moins de 5 clients simultanément.

Toutefois, puisqu'il est nécessaire de durcir les règles et nous le comprenons aisément, il nous semblerait plus juste de déterminer un accueil plus restreint des clients, sur la base de la superficie du local par exemple, afin d'assurer une distanciation suffisante et plus de fluidité au sein du commerce.

Au regard de ces éléments, nous vous appelons donc à revoir votre position quant à ces mesures bien trop radicales, qui sonnent la mort annoncée de nos commerces de proximité, ceux-là même qui se relèvent à peine de la première période de confinement.

... / ...

Il est bien sûr important de préciser ici que le risque est bien plus important dans des surfaces commerciales qui reçoivent un nombre illimité de clients, que ce soit des commerces alimentaires ou bien de bricolage.

Volontairement, nous n'avons pas souhaité prendre d'arrêtés municipaux pour le maintien de l'ouverture de ces commerces, car, au-delà du fait que ces arrêtés soient illégaux, nous considérons que la concertation avec le Gouvernement reste ouverte, et dans ces moments difficiles que rencontre notre Pays, l'heure est au rassemblement : en outre, notre démarche se veut constructive afin de trouver un juste compromis entre la sécurité sanitaire de nos administrés et la survie de nos commerces de proximité, si essentiels à la vie de nos territoires.

Espérant que des adaptations soient décidées sans délai pour la survie de nos commerces de proximité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

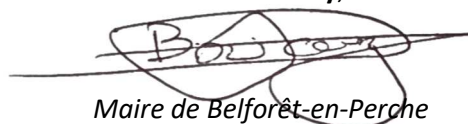
Isabelle Thierry,



Maire d'Igé,

Présidente CdC Collines du Perche normand

David Boulay,



Maire de Belforêt-en-Perche

Patrick Grégori,



Maire de Ceton

Danièle Mary,



Maire de Saint-Germain
-de-la-Coudre

Rémy Tessier,



Maire de Bellême

Sébastien Thirouard,



Maire de Val-au-Perche

Copie de ce courrier à :

- Madame la Préfète de l'Orne, Mme Françoise Tahéri
- Madame la Députée de l'Orne, Mme Véronique Louwagie
- Madame la Sénatrice de l'Orne, Mme Nathalie Goulet
- Monsieur le Sénateur de l'Orne, M. Vincent Segouin